

AMÉNAGEMENT D'UN QUAI ET D'UN ABRI À BATEAU



Service aménagement, développement du territoire et urbanisme

Madame Manon Bornais
Secrétaire-réceptionniste
819 523-8200, poste 2616
mbornais@ville.latuque.qc.ca



En harmonie avec la nature!

La zone peu profonde du littoral est un espace en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau où la lumière pénètre jusqu'au fond du plan d'eau. Elle supporte généralement une densité et une biodiversité d'organismes très importants.

Les quais et les abris à bateaux implantés dans cette zone peuvent menacer son intégrité. Ces aménagements demandent donc d'être bien planifiés et adaptés au lieu concerné.

Définitions

Quai: Ouvrage permanent ou temporaire qui s'avance dans l'eau perpendiculairement à la rive de façon à permettre l'accostage d'une embarcation ou la baignade.

Abris à bateau: Ouvrage à aire ouverte comportant un toit, qui sert à remiser temporairement une embarcation ou un bateau pendant la saison d'utilisation.

Pilotis: Ensemble de pieux d'une dimension maximale de 15 cm de diamètre ou de côté enfoncés dans le sol pour soutenir une construction.

Les principes à respecter

Au moment de choisir l'emplacement du quai ou de l'abri, il faut tenir compte des caractéristiques du site:

- la topographie
- la profondeur de l'eau
- les courants et le mouvement des glaces
- les herbiers aquatiques

Il est important de choisir un emplacement où l'impact sur l'habitat du poisson sera réduit. Prévoir aussi un accès au plan d'eau d'une ouverture maximale de 5 m de largeur.

Aucune modification du milieu naturel n'est permise dans

le littoral (dragage, creusement, remblayage, etc.).

Plusieurs ouvrages ou structures sont également interdits dans la rive.

Une superficie maximale de 20 m² (215 pieds carrés) est autorisée et le quai ne doit pas occuper plus du dixième de la largeur totale du cours d'eau.

Lorsque la configuration du terrain ne permet pas d'installer le quai à l'extérieur des herbiers aquatiques, il est recommandé d'aménager une passerelle légèrement surélevée entre la rive et le quai. Cette précaution laissera ainsi un dégagement entre la surface de l'eau et la structure, limitant la perturbation de l'herbier.

La mise en place doit se faire en dehors des périodes de frai du poisson.

Les matériaux à utiliser

L'utilisation de bois non traité constitue le choix à privilégier pour aménager les quais et les abris à bateaux. Certaines essences d'arbres, telles que le cèdre, le mélèze ou la pruche, renferment des agents de conservation naturels et résistent ainsi mieux à la décomposition.

Les matériaux à éviter

- **le bois traité:** contient des substances toxiques nocives pour les organismes aquatiques et la santé humaine;
- **le béton et les éléments en polystyrène:** résistent mal aux hivers rigoureux et à l'action des vagues;
- **les barils de métal et les pneus usagés:** peuvent contenir des polluants.

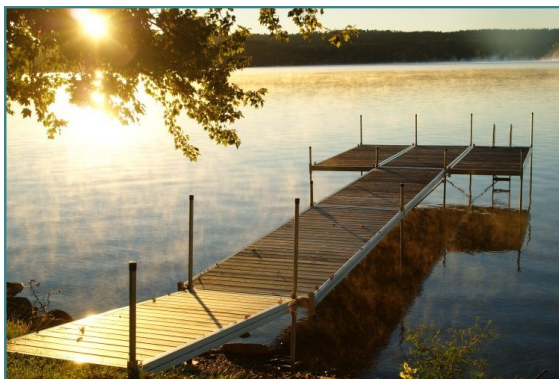
CHOISIR LE BON QUAI POUR VOTRE OASIS AU BORD DE L'EAU



Le principal objectif de ce guide est de s'assurer que les principes de protection et de précaution soient appliqués lors de l'analyse de demandes d'autorisation pour l'aménagement d'un quai ou d'un abri à bateau.

Un aménagement respectueux du littoral et de la rive permettra:

- d'assurer la libre circulation des eaux et des poissons;
- de prévenir l'érosion de la rive en conservant au maximum son caractère naturel;
- de réduire au minimum la superficie des structures sur le littoral pour conserver les habitats naturels présents.



Les quais flottants

Ils sont constitués d'une plate-forme, généralement préfabriquée, reposant sur une structure de flottaison et munie d'ancrages reposant sur le littoral.

Les avantages:

- faibles répercussions sur le littoral, la faune et ses habitats;
- peu coûteux et faciles à construire;
- s'adaptent bien à la plupart des rivages;
- s'installent facilement en eau profonde.

Les inconvénients:

- diminuent la luminosité sous la structure;
- perturbent le littoral dans les zones d'amarrage et d'ancrage de la structure;
- peu appropriés dans les zones de fortes vagues ou aux endroits où le courant est important en raison de leur faible poids.

Les quais sur pieux ou pilotis

Ils sont maintenus en permanence au-dessus du niveau de l'eau et ne comportent pas de structure de flottaison. Il s'agit d'une plate-forme de bois ou d'autres matériaux installée sur des pilotis en bois, en plastique ou en métal enfoncés dans le lit du plan d'eau, directement ou dans des trous préalablement forés.

Pour tenir compte de l'effet des vagues, un quai sur pilotis nécessite d'être maintenu à environ 60 cm au-dessus du niveau de l'eau.

Les avantages:

- faibles répercussions sur le littoral;
- plus stables et plus solides que les quais flottants.

Les inconvénients:

- diminuent la luminosité sous la structure;
- mise en suspension possible des sédiments dans l'eau lors des opérations de mise en place des pieux;
- période de mise en place restreinte.

Les quais spéciaux

Les particularités:

- moins courants et plus coûteux;
- requièrent une connaissance approfondie des techniques d'installation;
- expertise pour l'installation rare en région.

Les abris à bateaux

Comme pour les quais, les abris à bateaux doivent être exclusivement flottants, sur pieux ou sur pilotis.

- ils peuvent être rattachés au quai;
- ils ne doivent pas posséder de murs latéraux;
- les armatures doivent être faites de bois ou de métal.

Les hangars à bateaux, ces grosses structures ressemblant à des garages ou des remises, ne sont plus permis dans le littoral.

Important

Il est conseillé de retirer les installations flottantes à la fin

de la saison estivale.

L'utilisation de ces structures doit être réservée uniquement aux pratiques nautiques. En aucun cas, elles ne peuvent servir de patio ou de terrasse.

Les quais à encoffrement, en béton ou sur pilier de béton, sont à proscrire.

Vous devez demander un permis à la Ville de La Tuque pour effectuer les travaux suivants sur un quai ou un abri à bateau:

- la construction
- l'entretien
- la réparation
- la démolition

